

## Commission préparatoire à la procédure d'affectation multicritères

Cette commission a pour objet de modifier les attributions de bonus ou de coefficients affectés automatiquement à certains élèves.

En effet, dans certaines situations particulière un élève peut relever d'un traitement prioritaire au vu de son parcours ou de sa maîtrise des compétences du socle.

Pour proposer un élève à cette prise en compte spécifique, vous voudrez bien utiliser le support joint et le retourner à la DSDEN (service DOSCO-DOSCO 2) pour le 1<sup>er</sup> juin 2023.

L'examen des demandes fera l'objet d'une étude en commission le jeudi 8 juin 2023.

Les élèves qui sont scolarisés en ULIS de collège feront l'objet d'un accompagnement spécifique de la part des enseignants référents et de l'inspection de l'ASH.

J'attire votre attention sur le fait que cette commission n'a pas pour seul objectif d'accorder un traitement spécifique aux élèves en difficultés. En effet, en accord avec l'équipe pédagogique, certains élèves scolarisés en UPE2A ou en MLDS pourraient prétendre à entrer dans une formation pour laquelle il conviendrait de supprimer le coefficient modérateur qui affecte leur barème.